



II. LES EFFETS NOTABLES PROBABLES

1. RESSOURCES

1.1. Ressource en eau

L'eau utilisée dans les bâtiments des sites de l'exploitation, tant pour l'abreuvement que pour le nettoyage des bâtiments, est issue du réseau public d'alimentation en eau potable.

Le projet ne modifiera en rien le volume d'eau total consommé sur l'exploitation, aucun forage, drainage ni modification des masses d'eau souterraines ne sera réalisé.

1.2. Ressource en matériaux

L'extension de la stabulation sur le site de La Crouzette engendre un terrassement qui est prévu sur la technique du déblais-remblais. Ainsi, les matériaux issus du déblai d'une moitié de terrassement seront réutilisés pour le remblai de l'autre moitié. Aucun apport extérieur n'est prévu et aucun matériau extrait du site ne sera exporté.

Aucun matériau brut extérieur ne sera utilisé sur site et aucun matériau extrait du site ne sera exporté.

1.3. Bilan : incidence potentielle – ressources

*Tableau 14 : Incidences potentielles sur les ressources
Réalisation : Artifex 2022*

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Eau	Aucun prélèvement en eau de surface ou souterraine	Aucune incidence
Matériaux	Terrassements liés aux travaux d'extension de la stabulation sur le site de la Crouzette. Valorisation des matériaux selon le principe du déblais-remblais. Aucun matériau brut ne sera importé ni exporté.	Aucune incidence

2. MILIEU NATUREL

2.1. Biodiversité

Implantée en mitoyenneté à la stabulation actuelle sur une zone agricole aujourd'hui cultivée, sans destruction de haie ni d'arbre, l'extension de la stabulation de la Crouzette ne va engendrer aucune perturbation, dégradation ni destruction de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques.

2.2. Zones à sensibilité particulière

En application de l'article R.512-46-3 du Code de l'Environnement, le GAEC des deux collines est concerné par une Zone de Répartition des Eaux (ZRE), sur les communes de Castanet, Pradinas et Tayrac.

Le site le plus proche de la zone Natura 2000 est le site de Camp Grand, dont les fosses à lisier seront désaffectées dans le cadre du projet et dont l'activité d'élevage va être considérablement diminuée dans le cadre du projet, passant de 82 animaux sur site à 53. Il est à noter que les bâtiments d'exploitation se trouvent à plus de 150 m au plus proche des habitats potentiellement protégés par la zone Natura 2000 (forêts caducifoliées).

L'exploitation ne vient pas modifier le fonctionnement hydrographique de la zone Natura 2000. Les distances de retrait des cours d'eau sont bien prises en compte dans le plan d'épandage. Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est réalisée en partie 6 du présent rapport.

Le site le plus proche d'une ZNIEFF, le site de Camp Grand, se trouve à plus de 200 m de la ZNIEFF de type II.

L'exploitation n'est pas directement concernée par les zones à sensibilité particulière identifiées sur les communes ou à proximité du site d'étude.



2.3. Consommation d'espace

L'extension du bâtiment d'élevage de La Crouzette va engendrer la consommation de 1 530 m² d'espace agricole. Toutefois, cette consommation d'espace est destinée à restructurer et pérenniser l'activité agricole de l'exploitation et est donc compatible avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune.

2.4. Bilan : incidence potentielle – milieu naturel

Tableau 15 : Incidences potentielles sur le milieu naturel

Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Biodiversité	Aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité ne sera engendré	Aucune incidence
Zones à sensibilité particulière	Le site de Camp Grand se trouve à proximité d'une zone Natura 2000 et à 200 m d'une ZNIEFF. Cependant, l'exploitation ne vient pas modifier le fonctionnement hydrographique de la zone Natura 2000 et de la ZNIEFF proche. Les communes de Castanet, Pradinas et Tayrac sont concernées par une ZRE. Cependant, l'exploitation du GAEC des deux collines n'exploite pas de forage sur son exploitation.	Incidence très faible
Consommation d'espace	Consommation d'espace agricole par la construction d'un bâtiment agricole dans le but de restructurer et pérenniser l'activité agricole du GAEC des deux collines	Incidence très faible

3. RISQUES

3.1. Risques technologiques

Les risques technologiques majeurs sont : les risques industriels, le risque de rupture de barrage et le risque transport de matières dangereuses (TMD).

L'exploitation du GAEC des deux collines n'est pas concernée par des risques technologiques majeurs. En effet, aucun risque technologique majeur n'est identifié sur les communes de Castanet, Pradinas et Tayrac, d'après le DDRM « Dossier Départemental des Risques Majeurs » de l'Aveyron.

En outre, des zones à risque ont pu être identifiées sur l'exploitation. En effet, les sites d'exploitation du GAEC des deux collines stockent :

- Des produits phytopharmaceutiques (numéro 1 sur la carte suivante) sur le site de la Cruzette,
- Deux cuves à fioul : une cuve de 5 m³ et une de 1 m³ (numéro 2 sur la carte suivante) sur le site de la Cruzette,
- De l'azote en sac (numéro 3 sur la carte suivante) sur le site de la Cruzette,
- Une cuve à fioul de 1,5 m³ sur le site de Prat Biale Neuf.

Il est à noter que le site de la Cruzette se trouve à proximité de boisements de feuillus. Dans l'éventualité d'un incendie sur site, le projet s'accompagne de travaux d'améliorations avec la mise en place d'une réserve incendie sur le site de la Cruzette et de Prat Biale Neuf qui en étaient jusqu'alors dépourvus.

Illustration 6 : Représentation des zones à risques sur le site de La Cruzette

Réalisation : Artifex 2022

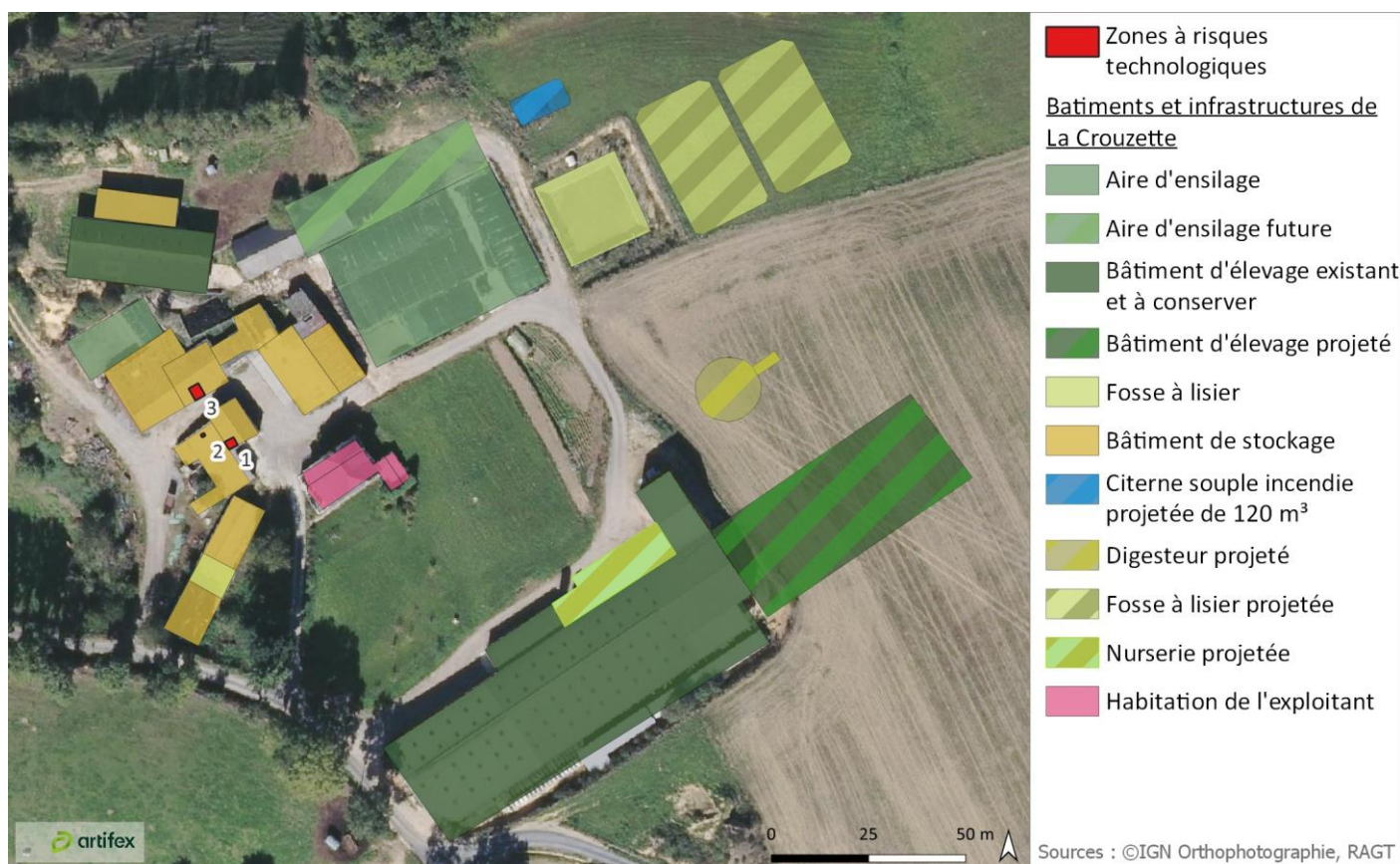


Illustration 7 : Représentation des zones à risques sur le site de Prat Biale Neuf

Réalisation : Artifex 2022



3.2. Risques naturels

L'exploitation du GAEC des deux collines est concernée par les risques naturels identifiés sur les communes de Castanet, Pradinas et Tayrac. Il s'agit du risque de retrait-gonflement des sols argileux, qui est fort, notamment sur les sites de La Cruzette, Camp Grand, la Bouyo et Calmels. Le risque de retrait gonflement des argiles sera pris en compte lors des choix constructifs de l'extension, notamment au niveau des assises, fondations et dallages béton.

3.3. Bilan : incidence potentielle – risques

Tableau 16 : Incidences potentielles sur les risques

Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Risques technologiques	Risques d'incendie en lien avec la proximité de boisements sur le site de la Cruzette Dans le cadre du projet, mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (réserve incendie)	Incidence faible
Risques naturels	Risque de retrait-gonflement des sols argileux	Aucune incidence

4. NUISANCES

4.1. Déplacements

La phase de construction de l'extension du bâtiment du site de La Crouzette ainsi que le transfert des bovins va augmenter ponctuellement les déplacements à proximité immédiate du site de la Crouzette.

Néanmoins, la réduction de 5 sites d'élevage actuels à 4 sites d'élevage après projet permettra une optimisation des déplacements, et ceci dans la durée, à une échelle géographique plus large, participant à réduire le trafic actuel.

4.2. Nuisances sonores

Le lieu du projet se situe dans un milieu rural et agricole relativement calme et n'est donc pas concerné par des sources de bruit extérieures. De plus, le relief et la végétation arborée environnant ont un effet d'amortissement sonore.

Sur l'exploitation, le bruit principal se trouve au niveau de la FAF qui se situe à environ 520 m de l'habitation de tiers la plus proche. Les nuisances sonores sont donc fortement limitées pour le voisinage.

4.3. Vibrations

L'exploitation du GAEC des deux collines n'est pas concernée par des vibrations.

4.4. Emissions lumineuses

L'exploitation n'est pas concernée par des émissions lumineuses permanentes.

L'exploitation n'engendre pas d'émissions lumineuses.

4.5. Bilan : incidence potentielle – nuisances

Tableau 17 : Incidences potentielles sur les nuisances
Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Déplacements	La construction de l'extension d'un nouveau bâtiment ainsi que le déplacement des bovins vont augmenter ponctuellement le trafic dans le secteur de l'exploitation. A l'inverse, le passage de 5 sites d'élevage à 4 sites permettra une réduction des déplacements sur une zone géographique plus large et une optimisation qui finalement réduira l'ampleur du trafic actuel	Incidence positive faible
Nuisances sonores	La construction de l'extension du bâtiment d'élevage de La Crouzette va engendrer des nuisances sonores supplémentaires ponctuelles aux abords immédiats du site. Les travaux seront réalisés en journée et la réglementation sera respectée.	Aucune incidence
Vibrations	Non concerné par les vibrations	Aucune incidence
Emissions lumineuses	Non concerné par les émissions lumineuses	Aucune incidence



5. EMISSIONS

5.1. Odeurs, gaz, poussières

Le lisier des bovins produits par l'exploitation sera valorisé dans le micro-méthaniseur. Le fumier des bovins issu des litières accumulées sera ensuite stocké au champ. Son épandage est prévu lors des semis et labours avec un enfouissement sous 24 h afin, entre autres, de conserver l'azote minéral contenu sous une forme assimilable par les plantes. Cette mesure limite simultanément les dégagements d'azote ammoniacal.

Le troupeau reçoit une alimentation distribuée à l'aide d'un tracteur, qui engendre des émissions de poussières en bâtiment. Lors de la traite, les vaches laitières sont nourries à l'aide d'un distributeur automatique, qui limite les émissions de poussière dans le bloc de traite.

Les habitations sont éloignées des sites :

- Pour le site de La Crouzette, sur lequel un bâtiment d'élevage sera agrandi, les habitations les plus proches sont situées à environ 398 m au Sud,
- Pour le site de Prat Biale vieux, l'habitation la plus proche est située à environ 240 m au Nord,
- Pour le site de Prat Biale neuf, les habitations les plus proches sont situées à environ 250 m au Nord-Ouest,
- Pour le site de La Croze, l'habitation la plus proche est située à environ 200 m au Sud,
- Pour le site de Camp Grand, les habitations les plus proches sont situées à environ 300 m au Sud,
- Pour le site de La Bouyo, l'habitation la plus proche est située à environ 300 m au Sud,
- Pour le site de Calmels, les habitations les plus proches sont situées à environ 80 m au Nord et 100 m à l'Est.

La configuration de l'élevage sur 4 sites au lieu de 5 actuellement, permettra de réduire la circulation de la bétailière et surtout des tracteurs et voitures et donc de réduire ainsi les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) de l'exploitation.

5.2. Rejets liquides

L'exploitation engendre une production d'effluents liquides, notamment les eaux de lavage des blocs de traite ainsi que les jus éventuels des aires d'ensilage. Les eaux de lavage sont collectées dans la fosse géomembrane existante de 825 m³ utile et les jus éventuels sont connectés à des fosses existantes.

Il n'y a aucun rejet liquide direct, les effluents étant soit épandus sur les terres de l'exploitation, soit valorisés dans le méthaniseur, produisant alors des digestats épandus à leur tour.

5.3. Effluents

Le fumier bovin du GAEC est valorisé par épandage sur les terres exploitées en propre et faisant l'objet d'un plan d'épandage, et le lisier valorisé par le micro-méthaniseur, avant épandage du digestat également sur les terres de l'exploitation.

5.4. Bilan : incidence potentielle – émissions

Tableau 18 : Incidences potentielles sur les émissions
Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Odeur, gaz, poussières	<p>Le lisier sera valorisé par l'unité de micro-méthaniseur et le fumier accumulé stocké au champ. Leur épandage sera suivi d'un enfouissement sous 24 h.</p> <p>Le troupeau reçoit une alimentation distribuée à l'aide d'un tracteur engendrant des poussières, ce qui engendre des poussières dans le bâtiment.</p>	Incidence négligeable



Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
	La nouvelle configuration de l'élevage sur 4 sites à la place de 5 actuellement permettra de réduire la circulation de véhicules entre les sites et ainsi de réduire les GES de l'exploitation.	
Rejets liquides	Les eaux de lavage et les jus éventuels sont collectés dans des fosses.	Aucune incidence
Effluents	Le lisier est valorisé par l'unité de micro-méthaniseur et les fumiers sont épandus sur les parcelles de l'exploitation.	Aucune incidence

6. DECHETS

6.1. Production de déchets

Les déchets liés à l'élevage sont gérés de la façon suivante :

1/ Elimination des cadavres : la procédure d'équarrissage implique l'isolement des cadavres sur une zone séparée, facile à nettoyer, et leur enlèvement sous 24 h. le GAEC des deux collines dispose aujourd'hui de deux aires d'équarrissage, aménagées conformément, situées sur le site de Camp Grand et de Calmels, sur lesquelles sont déposés les cadavres. Deux nouvelles aires d'équarrissage vont être créées : une sur le site de La Crouzette et l'autre sur le site de Prat Biale neuf (Cf. plans d'ensemble).

2/ Les ordures ménagères font l'objet d'une collecte municipale classique.

3/ Les plastiques sont amenés sur des points de collecte prédéfinis, en général dans les locaux d'entreprises agricoles. Il s'agit de bâches d'ensilage, ficelles, bidons phytosanitaires et autres plastiques de l'exploitation.

4/ Les déchets de soins vétérinaires sont collectés en bidon étanche puis gérés sélectivement par les vétérinaires.

5/ Les huiles usagées sont stockées sur l'exploitation et amenées en déchèterie par l'exploitant.

L'ensemble des déchets de l'exploitation issus de l'entretien du cheptel et du matériel afférent sont correctement gérés.

6.2. Bilan : incidence potentielle – déchets

Tableau 19 : Incidences potentielles sur les déchets
Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Déchets	Les déchets sont conformément gérés et ne seront donc pas à l'origine d'une incidence potentielle particulière	Aucune incidence

7. PATRIMOINE, CADRE DE VIE, POPULATION

7.1. Patrimoine

L'extension du bâtiment d'élevage du GAEC des deux collines ne va pas porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager du secteur. Rappelons que le bâtiment projeté est un allongement de bâtiment existant.



7.2. Activités humaines

La mise en place des nouveaux bâtiments ne va pas engendrer de modification des activités humaines environnantes. L'usage actuel des sols ne sera en rien modifié. Rappelons que l'activité agricole est prédominante autour de l'exploitation et plus généralement dans les zones rurales du département de l'Aveyron.

7.3. Bilan : incidence potentielle – patrimoine, cadre de vie, population

Tableau 20 : Incidences principales sur le patrimoine, cadre de vie et population

Réalisation : Artifex 2022

Thème	Description des effets potentiels	Qualité de l'incidence
Patrimoine	L'extension de bâtiment ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager	Aucune incidence
Activités humaines	La mise en place du nouveau bâtiment ne va pas engendrer de modification des activités humaines environnantes	Aucune incidence